

CTM du 21 octobre 2021

Madame la secrétaire générale,

Les ministres sont absentes. Bien sûr ! Trop facile de se boucher les oreilles pour ne pas entendre la colère des personnels !

Mais il est vrai que les problèmes de statuts, de primes de gestion de personnels passent bien au-dessus de la tête de nos ministres,... C'est la cuisine interne de l'administration !

A tel point d'ailleurs que l'on peut légitimement se demander qui a bien pu décider Mme Pompili à demander un arbitrage interministériel pour obtenir le passage au RIFSEEP des corps techniques de notre pôle ministériel, alors que, rappelons-le, ces corps venaient d'obtenir leur exclusion dudit dispositif quelques mois plus tôt !

Ce CTM n'aura donc pas lieu, puisque c'est le seul moyen que vous nous laissez pour exprimer colère et incompréhension des personnels ! Et la colère est grande tant ceux-ci ressentent les décalages entre discours et faits réels, entre moyens et ambitions ! Et la colère est grande tant l'absence de reconnaissance est patente dans notre ministère et tant la politique salariale de ce gouvernement est méprisante pour les agents publics !

Mépris : c'est bien le premier mot qui vient quand on regarde les grilles de rémunération des contractuels des « EP environnement » sous quasi-statut que vous présentez. Des grilles de rémunération en C et en B qui commencent en dessous du SMIC ! Vous étiez supposé remettre les grilles du quasi-statut au niveau de celles des fonctionnaires. On ne doute pas que Bercy vous ait mené la vie dure. Vous auriez pu, vous auriez dû, faire monter la ministre au front ! Là au moins un arbitrage interministériel favorable aurait été utile !

Enfin le passage au RIFSEEP pour les corps techniques ! Vous demandez aux organisations syndicales de rendre un avis sur les arrêtés d'adhésion à un régime indemnitaire dont nous ne connaissons RIEN ! Et quand nous disons, rien, c'est vraiment RIEN !

- Rien sur ce qu'il sera réellement en 2022. Quels groupes de fonction ? Quelles valeurs pour les socles ?
- Rien sur les primes informatiques, de régisseur de recettes.
- Rien sur la bascule en 2021 pour la multitude des cas particuliers (promotions, mutations hors périmètre, etc...)

Les seules vraies annonces sont inacceptables :

- Mise en place immédiate du CIA en ponctionnant 5% des ISS 2020.
- Remboursement par l'Etat des ISS 2020 sur 6 ans, sans revalorisation, sans possibilité de choix par les agents.

Qui plus est, une précipitation à faire cette réforme totalement inexplicable avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Nous vous le disons clairement : Le fond de cette réforme n'est pas bonne, mais prenons au moins le temps de la faire correctement et dans le respect de tous les personnels !

Nous vous donnons rendez-vous pour la reconvoation de cette instance. En application de la décision ministérielle du 14 Mars 2019 et de son article 8, ce sera entre le 29 octobre et le 5 novembre prochain. Ni avant, ni après sous peine de le voir réuni irrégulièrement avec les conséquences de droit que vous connaissez.